



48 rue Victor Hugo
08000 Charleville-Mézières
tel : 03 24 37 65 74
email : snu08@snuipp.fr

à

Monsieur le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale
Directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale
20 avenue François Mitterrand
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

Charleville-Mézières, le 14 mai 2018

Objet : accès à la hors classe, situation particulière de professeurs des écoles proches de la retraite promouvables à la hors classe, accès à la classe exceptionnelle

Monsieur le Directeur académique,

La campagne de promotion 2018 s'inscrit dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations qui s'est traduite notamment par une modification des conditions d'accès à la hors classe.

« *La carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide* » comme le rappelle la circulaire parue au BO n°8 du 22 février 2018.

Par conséquent, afin de préparer les travaux dans la transparence et l'équité, nous souhaiterions, Monsieur le Directeur académique, l'organisation d'un groupe de travail sur l'accès à la hors classe.

Nous souhaitons particulièrement attirer votre attention sur la situation des professeurs des écoles ayant une carrière complète d'enseignant et qui, au vu de la construction du barème, n'auront pas la certitude de changer de grade avant leur départ à la retraite si aucune attention particulière ne leur est accordée. De plus, certains d'entre eux ont vu leur promotion retardée d'un an suite à la mise en place de la nouvelle grille indiciaire. Par souci d'équité, les collègues qui partiront à la retraite au 1er septembre 2019 ou 2020 devraient pouvoir accéder à la hors classe lors de la prochaine campagne d'avancement.

Il apparaît donc nécessaire que des instructions soient données notamment en émettant un avis s'appuyant sur la durée de la carrière, sur l'expérience et l'investissement professionnels et garantissant effectivement leur accès à la hors classe.

En outre, toujours dans l'objectif afin de préparer les travaux dans la transparence et l'équité, nous souhaiterions, Monsieur le Directeur académique l'organisation d'un groupe de

travail sur l'accès à la classe exceptionnelle. Nous souhaiterions aussi assister à la commission paritaire dédiée.

Concernant l'accès à ces deux grades, nous souhaitons notamment que les collègues puissent avoir un accès intégral et illimité aux appréciations et aux avis qui ont été et seront portés sur leur service.

Veillez croire, Monsieur le Directeur académique, en notre sincère et profond attachement au service public de l'éducation.

Pour les élus du SNUipp-FSU des Ardennes
Jérôme Clad
Secrétaire départemental